



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération : fonctionnement

Question écrite n° 63956

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le Conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

La fusion, en 1998, du ministère des affaires étrangères avec celui de la coopération a permis de regrouper les opérations de construction, d'entretien des bâtiments, de gestion des flux et des déchets. Ainsi, les démarches du service de l'équipement qui intègrent les préoccupations environnementales sont devenues communes aux deux ministères, qu'il s'agisse de l'impact de nouveaux immeubles sur l'environnement, du chauffage des immeubles, des économies d'eau ou du désamiantage. Le ministère des affaires étrangères a décidé de mettre en pratique des écogestes en matière de déchets par la mise en oeuvre d'un prétri effectué par les agents dans les bureaux, ce qui favorise la réalisation du tri sélectif par l'entreprise chargée de l'enlèvement. L'approvisionnement en mobilier de bureau a également été centralisé et fera l'objet d'une démarche écocritères intégrée à la procédure d'achat. Dès à présent, et chaque fois que cela est possible, les éclairages halogènes, grands consommateurs d'électricité, sont remplacés par des appareils munis d'ampoules à faible consommation.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63956

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4046

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5575